



HONORAIRES RESEAU M6C

Habitation: Appartement, maison, immeuble... hors terrain, VEFA –

Honoraires charge VENDEUR

Jusqu'à 50 000€	5.000€
50 001 à 100 000€	10,00%
100 001 à 250 000€	10.000€
Supérieur à 250 000€	5,00%

Estimation:

150€ TTC

Gratuit si mandat de vente au prix de l'estimation dans les 30 jours suivant cette dernière.

Location:

Ancien et neuf : Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 euros TTC du m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC du m2

La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%. Le reste est à la charge du bailleur.

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière:

Art-2 : I. - Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les prix effectivement pratiqués des prestations qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération.